Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 94

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272241

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Rapport 1968 du Centre de liaison des

ASSOCIATIONS FÉMININES VAUDOISES

Ce rapport nous a été envoyé, accompagné d'un petit mot plein d'amabilité, comme elle le faisait toujours, par Mme Christiane Paschoud, à la veille même de l'accident qui lui coûta la vie. Ce n'est donc pas sans émotion que nous en extrayons les passages ci-dessous, sur des sujets que nous n'avons pas eu l'occasion de traiter dans notre journal.

Lors de la Journée des femmes vaudoises, le Centre de liaison a voulu marquer — comme d'autres cantons également — l'année anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Il a cherché à informer et à renseigner les nombreuses auditrices venues à cette rencontre sur les thèses contenues dans ce document international : droits à la dignité humaine, droit au développement et à l'instruction, à la protection de la personne, droits à l'égalité, à la liberté, etc. Droits qui, malheureusement, sont loin d'être respectés dans bien des pays signataires.

La Suisse n'a pas encore accordé aux femmes le droit du suffrage universel ; seule une minorité de cantons peut s'exprimer par l'ensemble de sa population adulte, il n'en reste pas moins que nous avons un rôle important à jouer dans l'application des droits contenus dans la Déclaration, et que, par notre influence — en attendant mieux — nous pouvons contribuer au redressement, au changement de certains problèmes, de certaines injustices qui règnent dans notre pays.

Nous devons nous armer de patience jusqu'à l'obtention de ces droits élémentaires, persévérer dans les actions entreprises en vue de les obtenir et **commencer par accorder aux femmes qui nous représentent déjà dans le canton, les communes, les commissions extra-parlementaires, une confiance exempte d'esprit critique négatif, notre soutien, notre esprit de solidarité et d'entraide.**

PROGRAMMES SCOLAIRES PRIMAIRES

Sur la demande de la présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, nous avons sollicité un rendez-vous de M. Cavin, chef de service du Département de l'instruction publique pour lui demander quels étaient les changements survenus ces derniers temps dans les programmes scolaires primaires.

Dans le canton et à Lausanne, une nette diminution des heures de travaux à l'aiguille, ramenées de 6 heures à 4 heures. Une augmentation des heures de mathématiques pour les filles. Pendant les heures de travaux à l'aiguille, beaucoup de maîtres font du bricolage avec leurs garçons. Pour d'autres réformes, il faut attendre que le projet d'un plan romand, qui est à l'étude, soit prêt. A ce moment, les programmes scolaires seront unifiés et améliorés. Il s'agit de prendre patience encore un ou deux ans. Espérons que cela ne dépassera pas ce délai.

A titre de renseignements, j'ai demandé à un directeur d'écoles primaires, de m'indiquer le nombre de filles et de garçons entrant au Collège et la proportion d'échecs et de succès.

	Garçons	Filles
1965		
Candidats	32	27
Succès	20	15
(Echecs	37,5 %	44,4 %)
1966		
Candidats	30	27
Succès	18	21
(Echecs	40 %	22,2 %)
1968		
Candidats	25	30
Succès	16	18
(Echecs	36 %	40 %)

Ce qui démontre que, malgré le plus petit nombre d'heures de mathématiques et de français que les filles reçoivent dans les classes primaires, les succès remportés à leur entrée au Collège sont égaux à ceux des garçons.

(Réd. — Nous nous sommes permis, pour rendre plus clair ce tableau d'ajouter le pourcentage d'échecs enregistrés. A la lumière de ces chiffres, nous nous permettons de penser — malgré l'intérêt qu'ils présentent — que ce sondage n'a pas été fait sur une assez grande échelle pour que des conclusions valables puissent être tirées.)

HABITATION FÉMININE

Comme vous le savez, sans doute, les trois immeubles construits par la société coopérative de l'Habitation féminine qui comptent 190 appartements à loyers modiques sont pris d'assaut et réservés longtemps à l'avance par les dames seules qui sont domiciliées depuis cinq ans et plus à Lausanne. Ces appartements sont charmants et confortables et nous comprenons que beaucoup de femmes cherchent à y habiter. L'âge moyen des locataires est de 67 ans, 15 ont plus de 80 ans, ce qui pose immanquablement quelques problèmes.

Mlle Jebens, infirmière, s'occupe de toutes celles qui sont malades momentanément ou qui ont besoin de soins au foyer. Son traitement est assuré en partie par l'Union lausannoise des services d'aides familiales, par Pro Senectute, par les œuvres sociales de la ville et par l'Habitation féminine. La maison du Vieux-Moulin, habitée par des femmes plus jeunes n'a pas d'infirmière.

La fête de Noël s'est déroulée dans la salle commune au deux maisons du chemin des Sauges. Par deux fois, vu le grand nombre des locataires, quelque 80 dames ont apprécié un excellent thé, reçu quelques gâteries, joui de production d'enfants, entendu un beau message, dans une atmosphère de joie et de détente.

Le cours de gymnastique pour dames âgées est donné régulièrement par Mlle Nicole, pasteur. Les exercices physiques sont doux et harmonieux capables de faire reculer ou disparaître l'ankylose et les rhumatismes. Les participantes aiment ces moments d'efforts corporels liés au plaisir d'être ensemble.

Dans cette même salle ont lieu des cultes, des conférences, des rencontres. Elle est à la disposition des locataires qui en auraient besoin pour des réceptions.

Les comptes de l'Habitation féminine bouclent par un bénéfice de Fr. 38 294.— qui permet des versements à l'amortissement des trois maisons et à la provision pour l'entretien ainsi que la distribution d'un dividende de 4,5 % aux 335 porteurs de parts.

DÉMARCHES ET LETTRES

Nous avons été consultées par le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce au sujet du projet d'un contrat-type pour le personnel des ménages privés ainsi que sur la revision de l'arrêté fédéral sur le sucre.

Le Département cantonal de l'intérieur a sollicité notre point de vue au sujet de la nouvelle réglementation éventuelle de l'assurance-maladie.

Sur le conseil de l'Alliance, nous avons écrit aux conseillers aux Etats Pradervand et Guisan et aux conseillers nationaux Chevallaz et Freymond au sujet de la revision du droit de la famille et en particulier à propos des dispositions relatives aux régimes matrimoniaux. Nous demandions que la revision se fasse non par étapes, mais dans son ensemble et qu'il serait indiqué de traiter de toutes les propositions en même temps. Ces messieurs ont répondu qu'ils ne manqueraient pas, lorsque l'occasion se présentera de faire valoir notre point de vue.

Une joyeuse fête de famille

Tel a été, le 1er février, le dixième anniversaire de la votation vaudoise du 1er février 1959 accordant les droits politiques aux femmes. Au Lausanne-Palace, sous la présidence de Mme G. Girard, présidente suisse et présidente vaudoise du Suffrage féminin, se trouvèrent réunis des membres vaudois, des déléguées de plusieurs sections suisses, MM. G. Despland, ancien conseiller d'Etat, président des comités d'action de 1951 et de 1959, J.-P. Pradervand, Louis Guisan, conseillers aux Etats, G. Jaccottet, A. Bussey, conseillers nationaux.

Mme Girard salua chacun exprima sa reconnaissance aux artisans de la victoire, notamment à Mlle A. Quinche, ancienne présidente de la section vaudoise. Une souriante suffragiste remit une rose à toutes les personnalités présentes ayant contribué au succès. Les représentantes des autres sections remirent qui des compliments, qui des cadeaux.

M. G. Despland apporta ses félicitations et ses encouragements aux féministes : les femmes constituent un élément de stabilité dans la vie civique ; il les engagea à voter en nombre plus grand. Le suffrage sur le plan cantonal doit précéder le suffrage sur le plan fédéral ; il ne croit pas que le truchement de la Déclaration européenne des droits de l'homme soit un bon moyen de nous apporter le droit de vote fédéral. Ce dernier doit arriver par le moyen d'une revision partielle de la Constitution, avant sa revision totale.

On applaudit longuement Mlle A. Quinche, qui évoqua des souvenirs de la campagne de 1959, salua la présence de Mlle M. Mégroz, 95 ans, la dernière survivante des fondatrices de la section vaudoise, à Lausanne, en 1907, et évoqua la mémoire du Dr Maurice Muret, un ami entièrement dévoué.

M. J.-P. Pradervand, conseiller d'Etat et conseiller aux Etats, apporta les vœux du gouvernement vaudois, insista sur le fait que la politique, c'est l'art du possible, puis il évoqua le mouvement contestataire, qui caractérise notre temps et qui est un phénomène universel ; il sert à éclairer quelques aspects de la vie économique.

La fin de l'après-midi fut consacrée à la poésie, à la musique, grâce à Mme Mousse Boulanger, à Mlles Evelyne Brunner, soprano, Claudine Perret, alto. Ce fut une fête si réussie, animée d'un si bon esprit, que chacune s'en alla pleine de courage pour continuer la lutte, tant dans son canton que sur le plan fédéral. S. B.

FRIBOURG

Un dévouement de trente-quatre années

A la fin de janvier, l'Office d'assistance familiale de la ville de Fribourg, au cours de son assemblée générale, a pris congé de Mme Albert Nussbaumer qui fut sa directrice durant 34 ans.

Sous l'impulsion de Mme Nussbaumer, l'Office a pris de nombreuses initiatives et s'est totalement transformé. Femme d'ordre et de décision, douée d'une grande puissance de travail et de très grandes qualités de cœur, la directrice a suivi avec infiniment de bonheur les traces de feu Mlle Athénaïs Clément — sœur du célèbre chirurgien fribourgeois — fondatrice de cette institution.

Mgr Charrière, président, lui a rendu un vibrant et émouvant hommage. Il n'a pas manqué de rappeler que Mme Nussbaumer, en 1944, avait été la première femme à penser aux aides familiales qui commencèrent leur travail, dans le canton de Fribourg, dès 1945. Veuve et mère de quatre enfants, Mme Nussbaumer savait mieux que quiconque ce dont une famille a besoin. Elle se donna tout entière à sa tâche tout en y associant ses enfants.

En reconnaissance de tout ce qu'elle a fait pour l'Office, ses enfants, soit M. le syndic de Fribourg, Lucien Nussbaumer, le Dr Antoine Nussbaumer, leur frère Jean, industriel, et leur sœur Mme Georges Clerc — dont le mari est chancelier de l'Etat de Fribourg — ont fait un don de 100 000 francs pour la création d'une fondation « Mme Albert Nussbaumer » en faveur des aides familiales.

Nous souhaitons à Mme Nussbaumer une heureuse et paisible retraite. Gv.

GENÈVE

Un Institut d'études sociales

Fondée en 1918, l'Ecole d'études sociales, au cours de ses 50 années d'existence, a ouvert ses portes à de nouvelles sections qui sont devenues des écoles distinctes :

— Services social (assistants sociaux)
— Bibliothécaires (seule école de Suisse)
— Laborantines médicales ;
— Assistantes de médecin
— animateurs

Cette continuelle expansion appelait une désignation plus conforme aux exigences et à l'importance de ces cinq écoles. C'est pourquoi, avec l'accord préalable du Département de l'instruction publique, l'assemblée générale de l'Association de l'Ecole d'études sociales accepta à l'unanimité de changer le nom de l'Ecole qui s'appelle désormais **Institut d'études sociales.**

Toujours soucieux de répondre aux besoins de la société, l'Institut a lancé l'automne passé un cours pour maîtres et moniteurs d'ateliers socio-professionnels et étudie déjà d'autres projets.

° ° °

Pour mieux informer les jeunes et les adultes qui s'orientent vurs une profession à caractère social ou para-médical, l'Institut d'études sociales de Genève — né de l'Ecole d'études sociales — a organisé à la fin de janvier **une journée d'information** destinée à des anciens étudiants de ses cinq Ecoles,, devenus des agents de propagande de leur profession respective dans toute la Suisse.

En tant que tels (à titre bénévole), les participants ont l'intention de se perfectionner dans la technique des relations publiques pour mieux faire connaître leurs professions qui offrent toutes de nombreux débouchés.

Dans nombre de cantons, on trouve donc des gens compétents et prêts à renseigner chacun sur les professions enseignées à l'Institut d'études sociales (28, rue Prévost-Martin, 1211 Genève 4).

J. P. F.

Des tourne-disques

Les cours de gymnastique pour personnes âgées, organisés chaque semaine par le Centre social protestant dans 24 salles différentes, groupent régulièrement près de 500 personnes de 60 à 92 ans. Un véritable succès !

Les organisateurs de ces cours auraient besoin de 20 tourne-disques, car une importante partie des cours est prévue avec musique.

Quelles personnes seraient disposées à se défaire d'un tourne-disques en bon état ? Nous remercions à l'avance ceux qui voudront bien déposer ou envoyer un tourne-disque au Centre social protestant, 20, promenade Saint-Antoine, 1204 Genève.

N. B. — Un nouveau cours au Grand-Saconnex (école du chemin Sarasin 51, salle de gymnastique) a lieu tous les lundis, à 16 h. 30.

NEUCHATEL

Nécrologie

La section du Suffrage féminin de La Chaux-de-Fonds a eu le chagrin de perdre, au début de cette année, un ancien membre actif, très dévoué à la cause féministe, en la personne de Mme Oscar Bloch (Alice Bloch).

Pendant plusieurs années, elle assuma brillamment la tâche de secrétaire au sein de notre société. Sérieuse et enjouée, aucun travail supplémentaire ne la rebutait. Elle sut toujours entretenir, au foyer, dans son entreprise ou au Suffrage, un esprit d'entente, de cordialité que, par la suite, sa belle-fille, Mme Pierre Bloch, membre dévoué de l'actuel comité, continue à faire rayonner.

La section de La Chaux-de-Fonds conservera le souvenir d'une femme de cœur, à l'esprit ouvert, d'une nature d'élite qui a fait honneur à la cause féministe. Elle prie toute sa famille de croire à ses sentiments de respectueuse sympathie et de profonde gratitude.

L. C.

Association cantonale pour le suffrage féminin

L'Association cantonale pour le suffrage féminin a tenu séance sous la dynamique présidence de Mme Schaer-Robert. On parlait depuis un certain temps d'un bulletin qui pourrait paraître deux ou trois fois l'an selon les circonstances, adressé non seulement aux membres de la section, mais aussi aux amis, aux sympathisants. Or c'est chose faite, le premier numéro de ce bulletin paraîtra pour le 1er février ; il sera largement diffusé.

Aucune manifestation n'a été prévue pour le 1er février, seul le franc soutien a été réclamé aux membres.

Le dixième anniversaire de l'introduction du suffrage féminin dans le canton sera dignement fêté le 27 septembre prochain. Une séance publique est prévue à la Salle des conférences de Neuchâtel, avec la participation de deux conseillers d'Etat qu'il n'est pas possible de désigner, les élections cantonales ayant lieu en avril. Début mai, le programme définitif sera élaboré.

Un voyage à Strasbourg est prévu durant l'assemblée des Droits de l'homme. Les déléguées suisses auront l'occasion de visiter la Maison de l'Europe et seront reçues par notre ambassadeur, M. Gagnebin.

E. Roulet.

Une nomination

C'est avec un réel plaisir que les Neuchâteloises ont appris la nomination de **Mme Anne-Lise Favre-Borel**, fille de feu le commandant de corps Jules Borel, au Conseil de ville de Bienne, représentante du Parti national romand.

Nos vives félicitations. E. R.

MEMENTO

LAUSANNE

Lyceum Club, rue de Bourg 15 : **21 février, 20 h. 30, le problème des lépreux**, par M. Farine, président de la Fédération de l'œuvre Raoul Follereau.

— **28 février, 20 h. 30, concert romantique** par Olga Myszkowska, pianiste.

NEUCHATEL

Lyceum Club, Ecluse 40 : **dimanche 2 mars, récital de violoncelle et piano**, Françoise Winzap et Trudelies Leonhardt (Brahms, Chopin, Honegger).